

**Communiqué de
presse**



Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication a signé le 4 octobre 2005 avec Maître Laurent Dejoie, président du Conseil supérieur du notariat, le premier protocole national pour le développement du mécénat culturel.

Ce protocole invite les 89 chambres des notaires à développer sur le terrain, en partenariat avec les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) des actions susceptibles de développer le mécénat de proximité dans les régions.

Dans le cadre de ce partenariat entre le ministère et les notaires, ceux-ci s'engagent :

- à désigner dans chaque Chambre un correspondant mécénat qui sera l'interlocuteur des acteurs culturels, des associations regroupant les mécènes particuliers et les chefs d'entreprises engagés dans des actions de mécénat.
- à faire connaître auprès de leur clientèle les dispositifs incitatifs et les avantages du mécénat culturel, à leur apporter les conseils les plus utiles à la mise en œuvre des solutions juridiques et fiscales les mieux adaptées.
- et à favoriser les rencontres entre notaires, chefs d'entreprises, élus locaux et particuliers en organisant des actions et événements jugés favorables à la poursuite du développement de mécénat culturel.

A cette occasion Renaud Donnedieu de Vabres a tenu à réaffirmer que le mécénat trouvait désormais, et tous les jours davantage, une place naturelle dans une politique de développement de l'activité culturelle en complément d'un engagement fort et affirmé de l'Etat.

Paris, le 4 octobre 2005